

## Les échos de la semaine 05.06 au 11.06.

### Dimanche 06.06. 20h 30.

Deux parcours de 73 et 80 km à destination de Fécamp via Grainville/Barville... sont au programme de ce jour. A noter un dénivelé plus important sur le petit parcours (600 m contre 550 m) !!! Deux groupes d'une dizaine de cyclos et c'est parti !

Beau parcours, original à tous points de vue. Ce n'est guère courant de descendre vers le Hanouard et emprunter la vallée de la Durdent lorsqu'on a l'intention d'aller à Fécamp, mais après tout, pourquoi pas ? Il suffit ensuite de remonter la voie verte vers Riville avant de poursuivre vers Valmont. Ce n'est pas le plus court chemin mais, comment dire, peut-être le plus bucolique...

L'essentiel, c'est qu'on va voir la mer ! Arrivés à Fécamp, une surprise de taille, la présence du Marité qui fait escale à Fécamp jusqu'à Lundi matin.<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Pendant près de cinq siècles, la morue a été l'un des poissons les plus consommés en Europe. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des milliers de pêcheurs normands, bretons, basques, espagnols et portugais partaient chaque année vers Terre-Neuve pour de longues et pénibles campagnes de pêche. Il ne reste qu'un voilier terre-neuvier de cette époque : le Marité. Construit en 1923 à Fécamp, le morutier fut aussi caboteur danois et navire de plaisance suédois. Sauvé en 2006 de la destruction par des collectivités normandes, et restauré pendant six ans dans la Manche, le Marité est aussi le plus grand voilier en bois du patrimoine maritime français. Autrefois bateau de travail, il navigue principalement dans la baie du Mont Saint Michel, au départ de Granville, son port d'attache. Le Marité embarque des passagers désireux de découvrir la navigation à l'ancienne, mais aussi des entreprises et des associations.



Quelques instants, le temps de contempler ce beau navire et nous repartons en direction de St Léonard, eh oui, ça monte... pour filer vers Maniquerville sur des routes peu connues d'entre nous.

Surprise, nous croisons un rassemblement de « Solex »<sup>2</sup> !

« Souvenirs, souvenirs, je vous retrouve en mon cœur... » Une pause s'impose ! ...



<sup>2</sup> Le **VéloSolex** (marque déposée), plus communément appelé **Solex**, est un cyclomoteur dont le moteur a été créé par la société de mécanique française Solex. Il en a été produit plus de sept millions, sous plusieurs versions, de 1946 à 1988. En tant que cyclomoteur, il pouvait se conduire en France sans permis et dès l'âge de quatorze ans. Un Solex peut valoir aujourd'hui jusqu'à 500€ pour un modèle restauré.

avant de poursuivre vers Auberville-la-Renault, Gonfreville-Caillot, St Maclou et Fauville.  
Il est midi lorsque nous sommes de retour à la Pommeraie avec 78 km au compteur. Le parking est désert. Manifestement, le premier groupe a été plus rapide.

Satisfaction de tous ! Un beau dimanche matin qui nous a fait vite oublier le fait d'avoir été contraint à se lever de bonne heure. « Il faut savoir, savoir...se lever tôt ! »

### Mercredi 10.06. 8h.

Parcours de 75 km à destination de Duclair et retour Le Trait et Caudebec par la voie verte.

### **Mais qu'est-ce qu'une voie verte ?**

Selon le code de la route, la voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non-motorisés, des piétons et des cavaliers.

Elle possède des caractéristiques définies par un cahier des charges national :

- Largeur de 3 à 5 m,
- Déclivité maximale de 3%,
- Très haut niveau de sécurité, notamment aux intersections avec le réseau routier,
- Un revêtement adapté aux différents usagers, utilisable toute l'année,
- Un traitement paysager adapté au site,

### **... Et une piste cyclable ?**

Les bandes et les pistes cyclables sont des voies de circulation réservées aux cyclistes âgés de plus de 8 ans, et leur permettant de bénéficier d'un espace de conduite plus sécuritaire que le reste de la chaussée.

Le code de la route spécifie qu'une piste cyclable est séparée physiquement de la chaussée par un terre-plein non franchissable, alors qu'une bande cyclable est séparée de la chaussée par un marquage au sol spécifique.

A noter que les **pistes cyclables** sont **obligatoires** pour les cyclistes uniquement s'il existe un **panneau rond** et elles sont simplement conseillées si le **panneau** est **carré**.

Qu'elles soient vertes ou cyclables, force est de constater qu'il est bien agréable, pour nous cyclos, de rouler en toute sécurité !

